

TITULAIRES PRESENTS :

NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT
M. AGUESSEAU	X	M. ARVOIR	X	M. AUDOIN	X	Mme BAPTISTE	
M. BARBOT	X	Mme BARREAUX	X	M. BASTIER	X	M. BAUDIFFIER	X
Mme BELLE	X	M. BELY	X	Mme BLAINEAU		Mme BOISSEAU	X
M. BOISSON	X	M. BONIFACE		M. BONNET	X	M. BORIE	X
M. BOUCQ		M. BOUQUET	X	M. BOUSIQUE	X	M. BUCHMEYER	
M. BUISSON		M. BUZARD		Mme CAILLÉ <i>(départ à 22h02)</i>	X	M. CHAMOULEAUD	X
M. CRINE	X	M. DAVID		M. DELAGE		Mme DELAGE	
Mme DERRAS	X	Mme DESCHAMPS		M. DESVERGNE	X	Mme DOYEN MORANGE	
M. DUMORTIER		M. DUPONT	X	Mme FAGES	X	M. FONTENOY	X
M. FORESTAS	X	M. FOURNIER		M. GATELLIER	X	Mme GAUTIER	
M. GESSE	X	M. GOURSAUD	X	M. HAUSER	X	M. JAUBERT	X
M. JOUANNET	X	Mme JUIN		M. KALAI		M. LACOMBE	X
Mme LACROIX		Mme LAMBERT-DANEY <i>(départ à 22h02)</i>	X	M. LAVERGNE		M. LAVILLE	X
Mme LEGAY	X	M. LEVESQUE		M. MAGNANON		M. MAHERAULT	
M. MARIN <i>(départ à 22h01)</i>	X	M. MARTAUD		M. MARTIN		Mme MATRAT <i>(départ à 20h19)</i>	X
M. MAUZE <i>(à partir de 19h00)</i>	X	M. MELLY	X	Mme MOCOEUR		Mme MOUFFLET	X
M. MOUSSION	X	M. PERONNET	X	M. PINAUD	X	M. PROVOST	X
M. PUYDOYEUX	X	M. RATAT	X	M. REVEREAULT		M. ROUGIER	
M. ROUX	X	M. ROY F.	X	M. ROY J-M.		M. THIANT	
Mme TRICAUD		Mme VARLEZ	X	Mme VIAN	X	M. VIGIER	X
M. VIGNAUD C.	X	M. VIGNAUD M.	X	M.VRIGNON	X		

SUPPLEANTS PRESENTS :

NOM				
M. ALBERT <i>(départ à 21h41)</i>	M. ARDOUIN*	M. BOURQUARD	M. BOUSSARIE <i>(départ à 21h41)</i>	M. CAPLOT <i>(départ à 21h14)</i>
M. CUISINIER	M. DUCONGE	M. ECALLE <i>(à partir de 19h14 jusqu'à 21h40)</i>	Mme GROSMAN <i>(départ à 20h30)</i>	Mme HUGUET
M. OLLIVIER <i>(départ à 22h01)</i>	M. PASIERB	M. PONTINI <i>(départ à 21h14)</i>		

*sans voix délibérative

ASSISTAIENT A LA SEANCE en visioconférence, sans voix délibérative :

NOM				
M. BRUNO	M. GALLAU	Mme JUIN	M. LEGERON	Mme MOMMAIRE (Préfecture)
M. PAGOLA (DGFIP)	Mme REY-BOUREAU	M. RINGEADE	M. RULLIER	

ASSISTAIENT A LA SEANCE, pour Calitom :

NOMS					
M. CHAMOULEAU	Mme DAGANAUD	M. FILIPPI	M. GAUTRAUD	M. HUGUENOT	Mme RENARD
Mme VALLEE					

L'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 fixe le quorum au tiers des membres présents, donne la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs et de réunir l'organe délibérant sans public.

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance à 18h30.

Les membres du Comité Syndical nomment Mme Isabelle MOUFFLET, secrétaire de séance.

Ont donné procuration :

- Mme BAPTISTE Brigitte à M. PERONNET Yannick
- Mme BLAINEAU Chantal à M. JOUANNET Joël (à partir du point n°8)
- Mme BOISSEAU Marie Hélène à M. BELY Jacques (à partir du point n°8)
- M. BOUCQ Bernard à Mme MOUFFLET Isabelle (à partir du point n°8)
- M. BUCHMEYER Pascal à M. BONNET Jacky
- M. BUISSON Jean-Claude à M. DESVERGNE Manuel
- M. BUZARD Laurent à M. PROVOST Jean-Jacques
- M. CHAMOULEAUD Jean-Pierre à M. BELY Jacques (à partir du point n°8)
- M. DELAGE Flavien à M. BONNET Jacky
- Mme DESCHAMPS Marie-France à M. ARVOIR Michel
- Mme GAUTIER Sylvie à Mme BELLE Pascale (jusqu'au point n°5)
- Mme JUIN Cécile à M. LAVILLE Michaël
- Mme LACROIX Aurélie à M. CRINE Jean-Jacques
- M. LEVESQUE Jean-Louis à Mme VIAN Marie-Jeanne
- M. MAGNANON Bertrand à M. GATELLIER Jean-Pôl
- M. MAHERAULT Lionel à M. PERONNET Yannick
- M. MARTAUD Annick-Franck à M. DUPONT Bernard
- Mme MATRAT Anne à M. VIGNAUD Christian
- M. REVEREAULT Jean à M. LAVILLE Michaël (à partir du point n°7)
- M. ROUGIER Robert à Mme DERRAS Michèle
- M. ROY Jean-Marie à M. GATELLIER Jean-Pôl
- Mme TRICAUD Magalie à Mme DERRAS Michèle

Mot du Président

Dans l'attente des résultats des études menées, notamment celle de l'audit financier, les tarifs n'ont pas été augmentés. Il rappelle en effet que les Présidents d'EPCI ont demandé un audit financier de Calitom. Cet audit a été réalisé par le cabinet KPMG. Il a été suivi par une commission ad hoc, constituée des Présidents d'EPCI, de M. Philippe GESSE et de son binôme M. Jacky BONNET, Vices Présidents de Calitom, et de M. Jean-Marie GAUTRAUD responsable du service finances de Calitom. Le cahier des charges a été réalisé et validé par cette commission. La 1^{ère} phase (sur 2 phases) de l'étude a été menée, à savoir le bilan et les besoins financiers sur les années à venir. La 2^{ème} phase intégrera les choix des différentes études menées (déchèteries, optimisation de la collecte, la redevance incitative, la restructuration du centre de tri, l'arrêt de l'enfouissement, de valorisation énergétique ...).

La décision à prendre sur la valorisation énergétique sera limpide et il pense qu'ils seront aidés et soutenus. Le Président Emmanuel MACRON a encore rappelé, il y a quelques jours, que la France devrait retrouver une souveraineté en termes d'énergie.

1/ Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 8 février 2022

M. le Président demande s'il y a des observations ou des réactions sur le compte-rendu du dernier comité syndical.

**Le compte-rendu n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité
(pour : 80, contre : 0, abstention : 0).**

2/ Création d'une entente intercommunale relative à la gestion mutualisée du centre de tri des collectes sélectives Atrion entre Calitom et la CdC de la Haute Saintonge

M. le Président laisse la parole à M. Christian VIGNAUD qui explique que des collectivités de Charente Maritime (1/4 des collectivités du littoral) utilisent déjà les services du centre de tri Atrion. Au vu de notre collaboration, Calitom a proposé au SIL (syndicat de traitement des déchets regroupant les communautés d'agglomération de Rochefort et de Royan, ainsi que les communautés de communes de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes) et à la CdC de la Haute Saintonge (comprenant 129 communes et 70 000 habitants) de créer une entente intercommunale ou une structure de coopération pour mutualiser la gestion du centre de tri Atrion.

Après discussion et réflexion, depuis environ 1 an, le SIL a finalement décidé de ne pas collaborer pour s'orienter vers le centre de tri de La Rochelle. En revanche, les discussions avec la Haute Saintonge ont abouti à la création d'une entente intercommunale après une étude juridique.

Aujourd'hui, il convient donc de valider cette convention d'entente intercommunale et de désigner les 4 membres du syndicat qui représenteront Calitom. De manière parallèle, la CdC de la Haute Saintonge désignera également ses 4 représentants.

Après avis du Bureau Syndical, il est proposé de désigner les personnes suivantes :

M. Michaël LAVILLE
M. Christian VIGNAUD
M. Philippe GESSE
M. Jean-Pierre BARBOT

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical approuvent, à l'unanimité,

- la création d'une Entente Intercommunale conforme aux dispositions des articles L5221-1 et suivants du CGCT, relative à la gestion mutualisée d'un centre de tri des collectes sélectives entre Calitom et la communauté de commune de la Haute Saintonge ;
- le projet de convention de l'Entente Intercommunale ;
- la désignation de 4 représentants de Calitom au sein de la conférence de l'Entente Intercommunale telle que proposée par le Bureau Syndical, à savoir MM. Michaël LAVILLE, Christian VIGNAUD, Philippe GESSE et Jean-Pierre BARBOT.

(pour : 80, contre : 0, abstention : 0)

3/ Modification du tableau des emplois permanents – création d'un emploi non permanent

M. le Président laisse la parole à Mme Michèle DERRAS qui énonce les suppressions d'emplois permanents :

- 1 emploi de conseiller juridique - responsable du service affaires générales et juridiques, cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- 1 emploi d'instructeur - gestionnaire des marchés publics, cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- 1 emploi d'agent de collecte - conducteur de BOM, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- 1 emploi d'agent d'exploitation polyvalent du centre de tri, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- 1 emploi de chef d'équipe, cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Puis elle présente la création des emplois permanents :

- 1 emploi de responsable du service commande publique, cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- 1 emploi d'agent de collecte - ripeur-conducteur de BOM, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- 1 emploi d'agent référent pour la formation des agents au nettoyage du process de tri, cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;
- 1 emploi chef de cabine de tri, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Elle propose également la création d'un emploi non permanent d'agent d'équipement auxiliaire dans le cadre des activités professionnelles afin de seconder une personne victime d'un accident de service.

M. le Président souligne la rigueur de la gestion du personnel depuis le nouveau mandat. Bien qu'ils soient bienveillants avec les agents, au vu de l'optimisation des moyens, ils ont supprimé 3 postes de catégorie A et 1 poste de catégorie B.

Concernant le poste de conseiller juridique, il précise que le syndicat fera désormais appel à des conseillers juridiques externes.

**Après en avoir débattu, les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent les modifications apportées au tableau des emplois permanents et non permanents telles que présentées ci-dessus.
(pour : 80, contre : 0, abstention : 0)**

4/ Comptes de gestion 2021 : budget principal, budget annexe centre de tri Atrion, budget annexe Recyclerie

M. le Président laisse la parole à M. GESSE qui présente les comptes de gestion 2021 pour les 3 budgets de Calitom.

↳ Le budget principal

Les résultats 2021 s'établissent comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes de l'exercice	43 589 014,33 €	7 570 440,32 €	51 159 454,65 €
Dépenses de l'exercice	45 868 023,52 €	8 981 599,95 €	54 849 623,47 €
Résultat de l'exercice	-2 279 009,19 €	-1 411 159,63 €	-3 690 168,82 €

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement en 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	+10 994 653,65 €	-180 456,38 €	-2 279 009,19 €	+8 535 188,08 €
Investissement	+705 648,92 €		-1 411 159,63 €	-705 510,71 €
TOTAL	+11 700 302,57 €	-180 456,38 €	-3 690 168,82 €	+7 829 677,37 €

Les restes à réaliser n'apparaissent pas au compte de gestion, soit en section d'investissement 1 036 942,97 € en dépenses et 0 € en recettes.

↳ Le budget annexe centre de tri Atrion

Les résultats 2021 s'établissent comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes de l'exercice	6 895 209,88 €	1 685 652,87 €	8 580 862,75 €
Dépenses de l'exercice	6 895 209,88 €	1 250 318,44 €	8 145 528,32 €
Résultat de l'exercice	+0,00 €	+435 334,43 €	+435 334,43 €

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement en 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	+0,00 €	0,00 €	0,00 €	+0,00 €
Investissement	+854 603,52 €	0,00 €	+435 334,43 €	+1 289 937,95 €
TOTAL	+854 603,52 €	0,00 €	+435 334,43 €	+1 289 937,95 €

Les restes à réaliser s'élèvent en section d'investissement à 167 287,25 € en dépenses et à 0 € en recettes.

↳ Le budget annexe de la Recyclerie

Les résultats 2021 s'établissent comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes de l'exercice	100 673,88 €	0,00 €	100 673,88 €
Dépenses de l'exercice	92 028,35 €	0,00 €	92 028,35 €
Résultat de l'exercice	+8 645,53 €	+0,00 €	+8 645,53 €

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement en 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	+1 296,65 €	0,00 €	+8 645,53 €	+9 942,18 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	+1 296,65 €	0,00 €	+8 645,53 €	+9 942,18 €

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent les comptes de gestion 2021 des budgets principal, annexe « centre de tri », annexe « recyclerie » établis par la pairie départementale.

(pour : 80, contre : 0, abstention : 0)

5/ Comptes administratifs 2021 : budget principal, budget annexe centre de tri, budget annexe Recyclerie

M. le Président laisse la parole à M. GESSE qui présente les comptes administratifs 2021 des 3 budgets de Calitom.

↳ Le budget principal

Le budget se caractérise par un résultat déficitaire en 2021 de - 2 279 K€.

Balance générale du budget principal du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 :

	REALISATIONS		RESTES A REALISER	
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes de l'exercice	43 589 014,33 €	7 570 440,32 €		0,00 €
Dépenses de l'exercice	45 868 023,52 €	8 981 599,95 €		1 036 942,97 €
Résultat de l'exercice	-2 279 009,19 €	-1 411 159,63 €		-1 036 942,97 €
Résultat antérieur reporté	+10 814 197,27 €	+705 648,92 €		
Résultat de clôture	+8 535 188,08 €	-705 510,71 €		-1 036 942,97 €

Il y a donc une nécessité d'affecter à la section d'investissement 1 742 K€ (705 K€ + 1037 K€). Le solde de fonctionnement après affectation est de 6 793 K€.

❖ En section de fonctionnement

Détail des dépenses :

Dépenses	2020	2021	Evolution
Charges générales (chapitre 011)	22 820 K€	25 845 K€	+3 025 K€ (+13,3%)

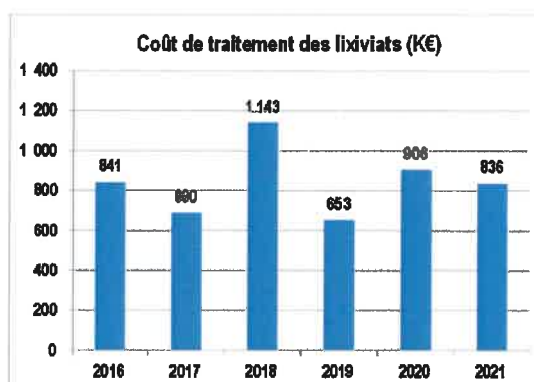
➡ Des hausses de charges concentrées sur quelques lignes :

- Hausse du marché d'enfouissement des ordures ménagères au Vigeant : progression du prix unitaire de 14 €/tonne + la hausse de TGAP de 12 €/tonne : + 890 K€ ;
- Hausse de la TGAP de 12 € la tonne de Sainte Sévère : + 784 K€ ;
- Hausse des apports en déchèteries : + 449 K€ pour les prestations de traitement et + 165 K€ pour le transport des bennes ;
- Révision des marchés de collecte : + 289 K€ ;
- Augmentation des charges de carburant + 192 K€ ;
- Hausse du coût du tri : + 181 K€.

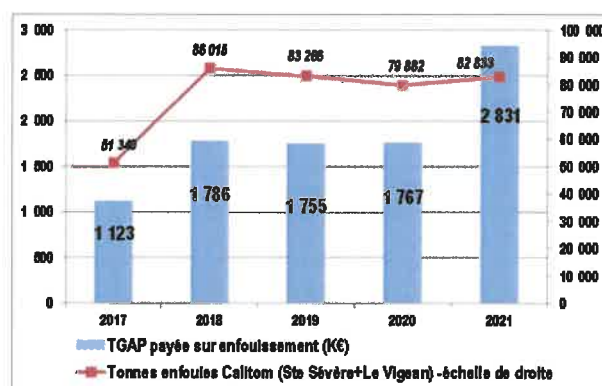
M. le Président explique la hausse des apports en déchèteries par la reprise d'activités qui a suivi la crise sanitaire de 2020.

M. GESSE souligne que ce n'est pas Calitom qui sécrète des déchets mais qu'il doit bien les prendre en charge.

📌 Coût de traitement des lixiviats



📌 Evolution de la TGAP payée (+ 1 064 K€ en 2021) sur les tonnages de Calitom enfouis (Ste-Sévère + Le Vigeant)



M. FILIPPI précise que 2017 a été la dernière année de fonctionnement de l'incinérateur de la Couronne qui permettait de traiter 32 000 tonnes par an de déchets résiduels du département. Il rappelle que les déchets ultimes désormais enfouis sont les ordures ménagères et les tout venants de déchèteries.

La TGAP est restée assez stable jusqu'en 2020, et 2021 est la 1^{ère} année réelle d'augmentation.

En 2022, le syndicat subira une augmentation de TGAP du même ordre que celle de 2021 et ce sera le cas jusqu'en 2025 pour atteindre la valeur de 65 €/tonne enfouie en 2025.

M. le Président précise qu'à tonnage équivalent, le coût de la TGAP en 2025 atteindra 5,4 M€.

Dépenses	2020	2021	Evolution
Charges de personnel (chapitre 012)	12 319 K€	12 502 K€	+183 K€ (+1,5%)

- Part du centre de tri : 2 520 K€ ;
- Progression modérée due à un budget serré et à l'absence de versement de CIA (prime annuelle).

M. GESSE rappelle que le syndicat s'était engagé à un objectif de 0% d'évolution.

M. le Président souligne que Calitom a embauché plus d'agents à Atrion en raison de l'accroissement des tonnages. La comparaison d'évolution des dépenses 2020/2021 ne se fait donc pas sur un effectif iso. Pour arriver à cette faible augmentation, des postes de catégorie A et B ont été supprimés au siège.

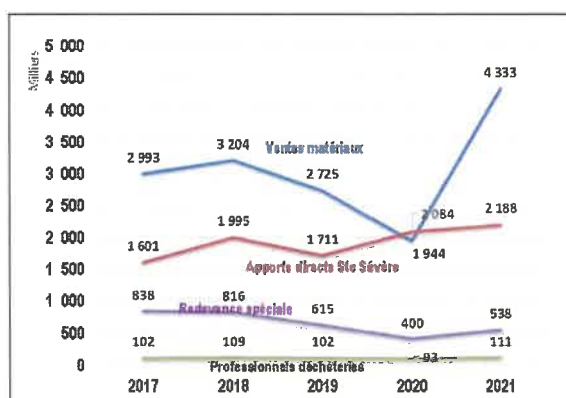
Les autres collectivités, en général, ont une évolution de + 2,5 à + 3,5% de leurs charges de personnel. Il faut donc souligner ici le travail engagé sur la maîtrise de ces charges.

Autres dépenses	2020	2021	Evolution
Autres charges (chap 65)	692 K€	617 K€	- 75 K€
Charges financières (chap 66)	1 237 K€	1 118 K€	-119 K€
Dotations provisions (chap 68)	178 K€	0 K€	- 178 K€
Charges exceptionnelles (chap 67)	5 K€	8 K€	+3 K€
Amortissements et op d'ordre (chap 042)	5 829 K€	5 779 K€	-50 K€

- Chapitre 65 : les subventions de prévention sont en hausse de 30 K€ à 207 K€ (exercice 2020 : non-valeur de 127 K€ pour la créance Innovert) ;
- Chapitre 66 : baisse des taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts et baisse de la dette ;
- Chapitre 042 : investissements moindres en 2020 en raison de la crise sanitaire.

Détail des recettes :

Les produits des services sont en hausse de 2 667 K€ pour un total de 10 319 K€



M. GESSE explique qu'après une forte chute, la vente des matériaux a connu un rebond important.

M. FILIPPI indique que pour suivre les évolutions (augmentation intrinsèque du coût de l'enfouissement en raison des tensions sur les capacités), les tarifs des professionnels pour les apports à Sainte Sévère ont été réévalués à la hausse (ligne rouge). Cela sera d'ailleurs encore le cas en 2022 comme on le verra plus tard.

M. le Président fait remarquer que ce graphique démontre que les recettes de vente sont imprévisibles. Au moment du vote du budget 2021, personne ne s'attendait à avoir 4,3 M€ de recettes de vente. C'est tant mieux car sinon le déficit ne se serait pas limité à 2,3 M€ et l'excédent cumulé serait en dessous des 5 M€.

Il faut, néanmoins, rester responsable et pragmatique. Cette tendance risque de ne pas perdurer.

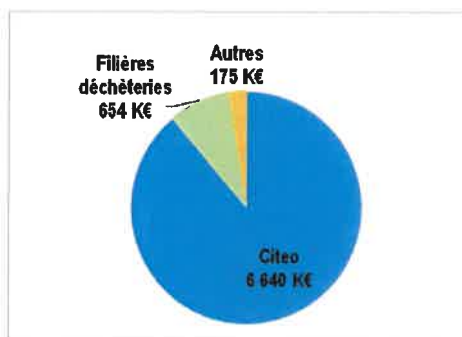
Concernant les apports à Sainte Sévère (ligne rouge), en toute responsabilité, lorsque les apports au Vigeant sont passés de 53 à 71,50 € la tonne, il a fallu réévaluer le tarif des apports extérieurs de Sainte-Sévère afin de rééquilibrer les choses.

M. GESSE fait remarquer que la courbe bleue (ventes de matériaux) ne conservera certainement pas cette pente sur le budget 2022.

Détail des recettes :

📌 **Subventions reçues des éco-organismes**

Ces recettes s'élèvent à 7 469 K€ (+184 K€).



📌 **Les autres recettes**

Autres recettes	2020	2021	Evolution
Atténuation charges (chap 013)	380 K€	368 K€	-13 K€
Reprises provisions	127 K€	0 K€	-127 K€
Produits exceptionnels	329 K€	85 K€	-245 K€
Amortissements suby. et op d'ordre (chap 042)	225 K€	193 K€	-31 K€
Autres	71 K€	35 K€	-36 K€

Reprise provision Innovert et annulations titres en 2020

Participations	24 178 K€	25 121 K€	+943 K€
-----------------------	-----------	-----------	---------

+3,9%

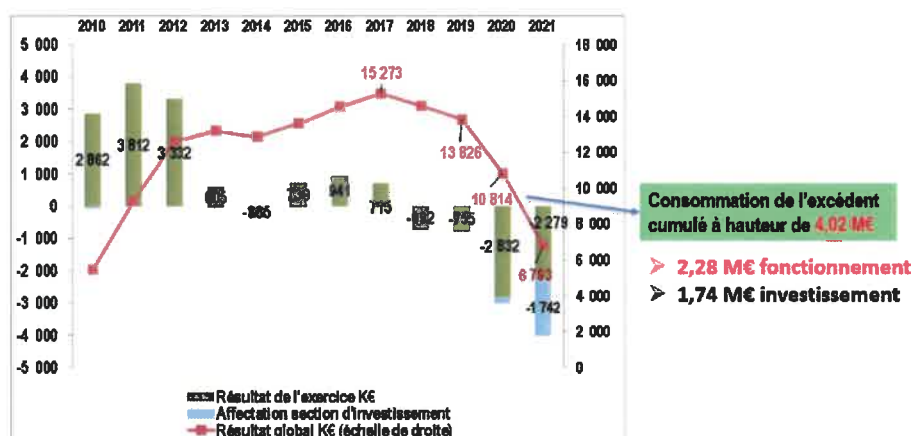
M. FILIPPI précise qu'en 2020, le montant des produits exceptionnels a été plus élevé en raison du jugement du tribunal d'Angoulême en faveur de Calitom concernant le litige qui l'opposait à la société SIRMET.

📌 **Taux de réalisation**

Recettes	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses 2021	46 132 K€	45 868 K€	99,4%
Recettes 2021	42 922 K€	43 589 K€	101,5%
Solde	-3 210 K€	-2 279 K€	

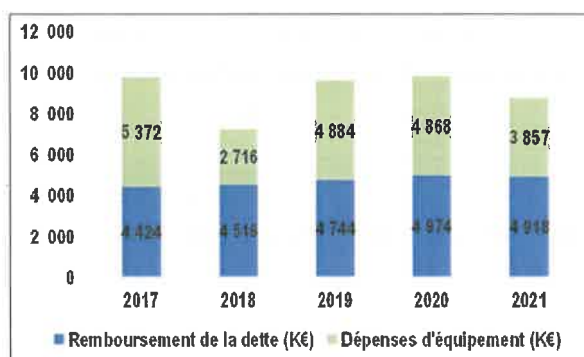
Bien qu'il ait parfois été dit que les budgets de Calitom n'étaient pas sincères, M. BONNET constate tout le contraire au vu des taux de réalisation.

Evolution du résultat de la section de fonctionnement (en K€)



M. le Président souligne que l'excédent cumulé est passé de 15,3 M€ à 6,8 M€ en quelques années. Cette situation est connue et la chute de l'excédent cumulée a été pilotée, néanmoins chacun doit maintenant prendre ses responsabilités. Il faut réagir.

Dépenses d'investissement



Détails des dépenses d'équipement

	Mandaté 2021	Restes à réaliser 2021	Total CA 2021
DEPENSES D'EQUIPEMENT dont	3 857 K€	1 037 K€	4 894 K€
Matériel véhicules exploitation	505 K€	562 K€	1 067 K€
Déchèterie Barbezieux	959 K€	115 K€	1 074 K€
Bâtiment Gond Pontouvre	581 K€	7 K€	588 K€
Achat conteneurs, colonnes enterrées	362 K€	104 K€	467 K€
Composteurs	321 K€	79 K€	401 K€
Déchèterie Cognac	333 K€	0 K€	333 K€
Locaux du siège	255 K€	21 K€	276 K€

Le taux d'exécution est de 68% hors opération de la Couronne (86% avec les restes à réaliser.)

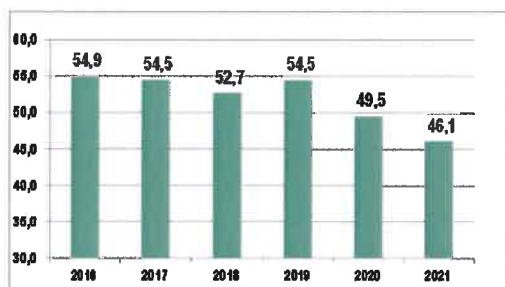
❖ Synthèse section d'investissement

	Mandaté 2021	Restes à réaliser 2021	Total CA 2021
Dép. d'équipement et subventions	3 857 K€	1 037 K€	4 894 K€
Remboursement emprunts	4 918 K€		4 918 K€
Autres	207 K€		207 K€
TOTAL dépenses	8 981 K€		10 019 K€
Virement SF	180 K€		180 K€
Emprunt	1 500 K€		1 500 K€
Op. d'ordre (amortissements)	5 779 K€		5 779 K€
Autres	111 K€		111 K€
TOTAL recettes	7 570 K€		7 570 K€

↓
↓

Solde 2021 : -1 411 K€	RAR 2021 : -1 037 K€
------------------------	----------------------

❖ Encours de la dette



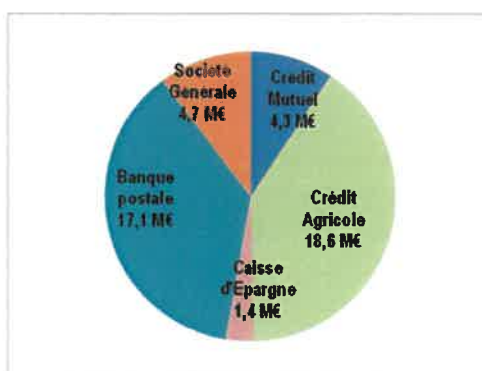
100% de la dette classée 1-A dans la grille des risques

Synthèse	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2021
Capital restant dû	49 500 K€	46 082 K€
Taux d'intérêt moyen	2,38%	2,37%
Durée de vie résiduelle moyenne	13 ans	12,7 ans
Nombre d'emprunts	29	30

M. le Président indique qu'il est primordial que le syndicat continue de se désendetter mais qu'il doit également investir pour maintenir ses activités de base en bon ordre de marche.

📊 Répartition par établissements bancaires

➡ L'encours de la dette à fin 2021 s'élève à 46,1 M€.



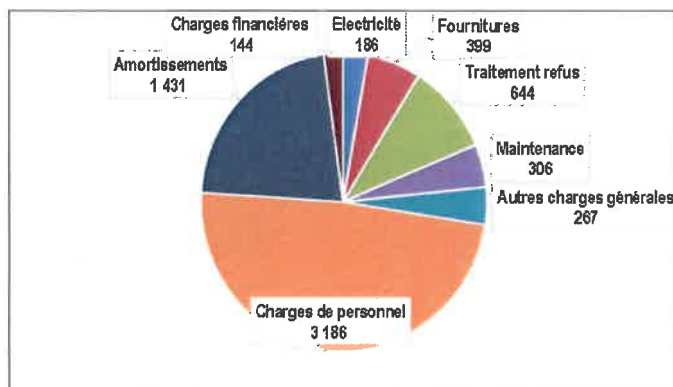
99% de la dette sur des taux d'intérêts fixes

↳ Le budget annexe centre de tri

❖ Section de fonctionnement

✚ Dépenses

➡ Structure des coûts du centre de tri (nets des remboursements) 6 562 K€ (6 467 K€ en 2020).



✚ Recettes

Coût du tri pour les différentes collectivités	CA 2020	CA 2021	Coût / tonne 2021
Calitom Charente <i>Tonnes traitées</i>	4 049 K€ (23 481 t)	4 230 K€ (26 371 t)	160,4 €
Collectivités extérieures <i>Tonnes traitées</i>	2 413 K€ (13 669 t)	2 331 K€ (13 494 t)	172,8 €
Total	6 462 K€ (37 150 t)	6 561 K€ (39 865 t)	164,6 €

Les collectivités extérieures sont les communautés de communes du Bassin de Marennes, de l'île d'Oléron et de la Haute Saintonge ainsi que la communauté d'agglomération de Rochefort.

M. le Président précise que l'Entente Intercommunale se fera entre Calitom et la CdC de Haute Saintonge et qu'afin de réduire les coûts, l'outil sera dimensionné aux tonnes entrantes des membres de l'entente.

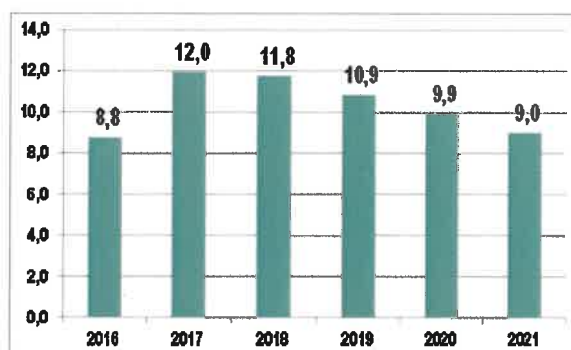
M. GESSE précise que les apports des collectivités extérieures permettent aujourd'hui d'amortir et de réduire les coûts d'Atrion.

❖ Section d'investissement

	Mandaté 2021	Restes à réaliser 2021	Total CA 2021
Dép. d'équipement Atrion	119 K€	167 K€	286 K€
Remboursement emprunts	921 K€		921 K€
Autres (amortissement subvention)	210 K€		210 K€
TOTAL dépenses	1 250 K€	167 K€	1 417 K€
Opérations d'ordre	1 640 K€		1 640 K€
Autres	46 K€		46 K€
TOTAL recettes	1 686 K€		1 686 K€

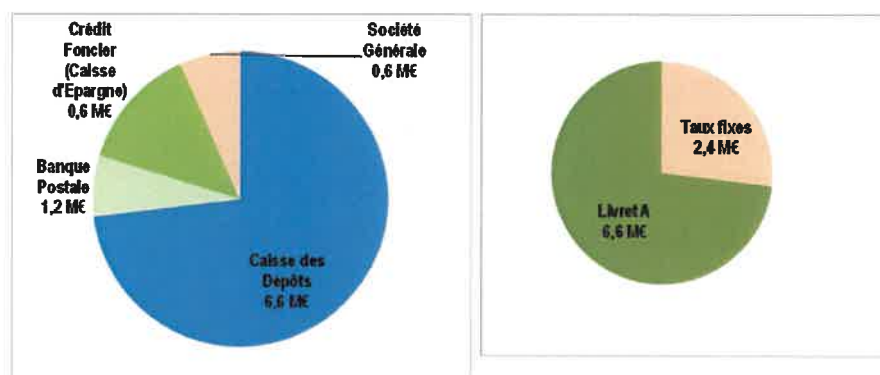
↓
Solde 2021 : +435 K€

❖ **Encours de la dette**



Synthèse	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2021
Capital restant dû	9 934 K€	9 013 K€
Taux moyen	1,54%	1,52%
Durée de vie résiduelle	18,9 ans	18,8 ans
Nombre d'emprunts	6	6

📊 **Répartition par établissements bancaires**



👉 **Le budget annexe recyclerie**

Les dépenses s'élèvent à 92 K€ et les recettes à 101 K€ dont :

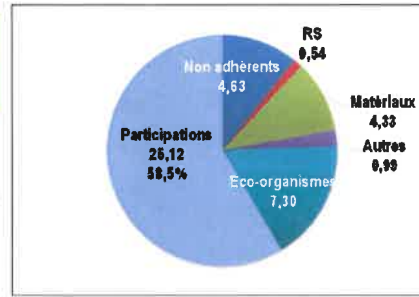
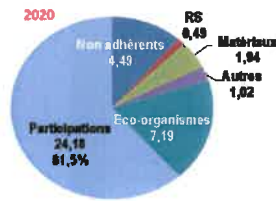
- 84 K€ de ventes de marchandises ;
- 10 K€ de l'Etat en compensation de la perte de chiffre d'affaires 2020 durant la crise sanitaire ;

Le résultat est de + 8,6 K€.

👉 **Consolidation : tous budgets confondus**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 42,9 M€ HT, soit une hausse de 3,6 M€.

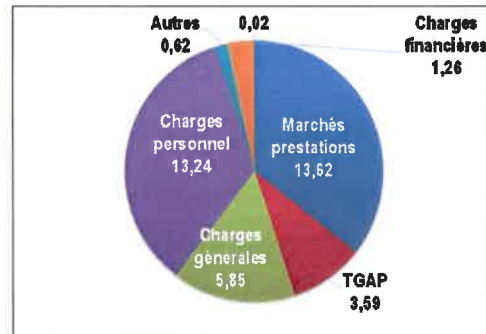
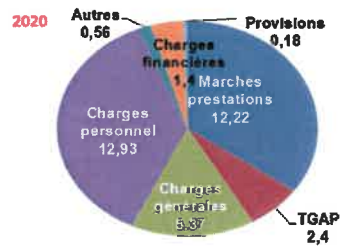
Hausse des recettes de ventes de matériaux (+2,4 M€) et participations (+0,9 M€)



Hors mouvements entre budgets

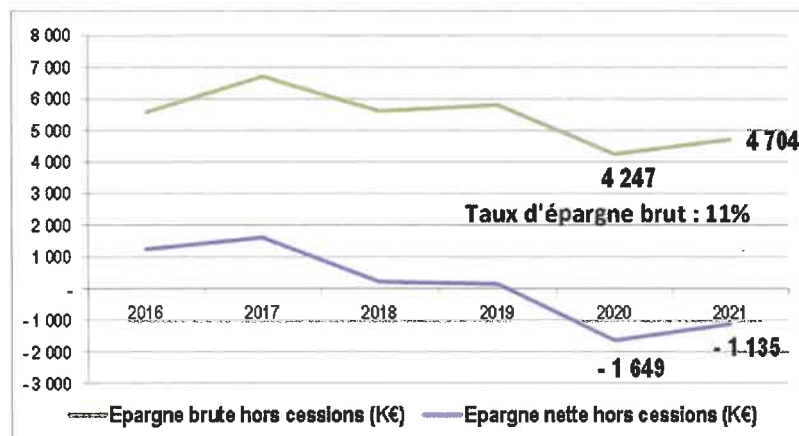
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 38,2 M€ HT, soit une hausse de 3,1 M€.

Hausse des charges
TGAP : +1,2 M€
Prestations de services : +1,4 M€



Hors mouvements entre budgets

❖ Une épargne nette encore négative en 2021



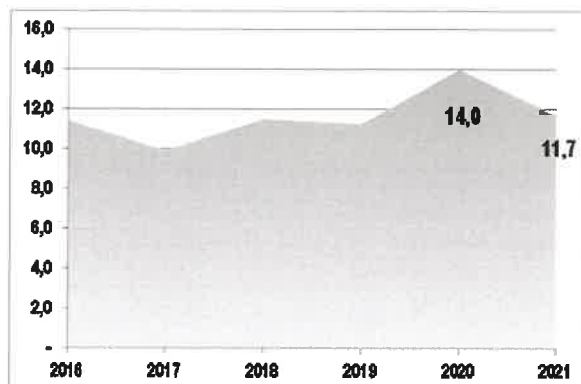
Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

Epargne nette : épargne brute – remboursement de la dette.

❖ Taux d'endettement

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années d'épargne brute pour éteindre la dette.

Au vu des résultats 2021, la capacité de désendettement se situe à 12 années soit au niveau du plafond national de référence de 12 années.



M. MOUSSION demande si Calitom a mené des renégociations sur les taux d'emprunt.

M. GAUTRAUD répond que la dernière négociation remonte à 2016. Lors des emprunts dits toxiques, le syndicat a bénéficié de 70 K€ du fonds de soutien, ce qui a permis de structurer la dette et d'avoir un taux fixe.

M. GESSE ajoute que cela a permis d'avoir une meilleure visibilité et lisibilité de l'emprunt.

M. GAUTRAUD indique que le taux moyen d'Atrion est d'1,54%, taux indexé sur le livret A. En revanche, le taux moyen de l'emprunt sur le budget principal est de 2,37% mais avec des emprunts à taux fixes qui ne peuvent pas évoluer aujourd'hui.

M. LAVILLE, Président, sort de la salle et laisse la présidence à M. GESSE.

Mme CAILLÉ, plus jeune déléguée de Calitom, met les comptes administratifs 2021 aux voix.

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent les comptes administratifs 2021 des budgets principal, annexe « centre de tri », annexe « recyclerie ».
(pour : 80, contre : 0, abstention : 0)

6/ Affectation des résultats 2021 : budget principal, budget annexe Recyclerie

M. le Président laisse la parole à M. GESSE qui présente l'affectation des résultats des 2 budgets de Calitom.

↳ Budget principal

	REALISATIONS		RESTES A REALISER	
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes de l'exercice	43 589 014,33 €	7 570 440,32 €		0,00 €
Dépenses de l'exercice	45 868 023,52 €	8 981 599,95 €		1 036 942,97 €
Résultat de l'exercice	-2 279 008,19 €	-1 411 158,63 €		-1 036 942,97 €
Résultat antérieur reporté	+10 814 197,27 €	+705 648,92 €		
Résultat de clôture	+8 535 188,08 €	-705 510,71 €		-1 036 942,97 €

- Compte 002 : excédent de fonctionnement reporté de 6 792 734,40 € ;
- Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé de 1 742 453,68 €.

↳ Budget annexe recyclerie

	REALISATIONS		RESTES A REALISER	
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes de l'exercice	100 673,88 €	0,00 €		0,00 €
Dépenses de l'exercice	92 028,35 €	0,00 €		0,00 €
Résultat de l'exercice	+ 8 645,53 €	+ 0,00 €		+ 0,00 €
Résultat antérieur reporté	+1 296,65 €	0,00 €		
Résultat de clôture	+ 9 942,18 €	+ 0,00 €		+ 0,00 €

- Compte 002 : excédent de fonctionnement reporté de 9 942,18 €.

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent l'affectation des résultats 2021 des budgets principal et annexe « recyclerie ».
(pour : 81, contre : 0, abstention : 0)

7/ Tarifs des participations pour 2022

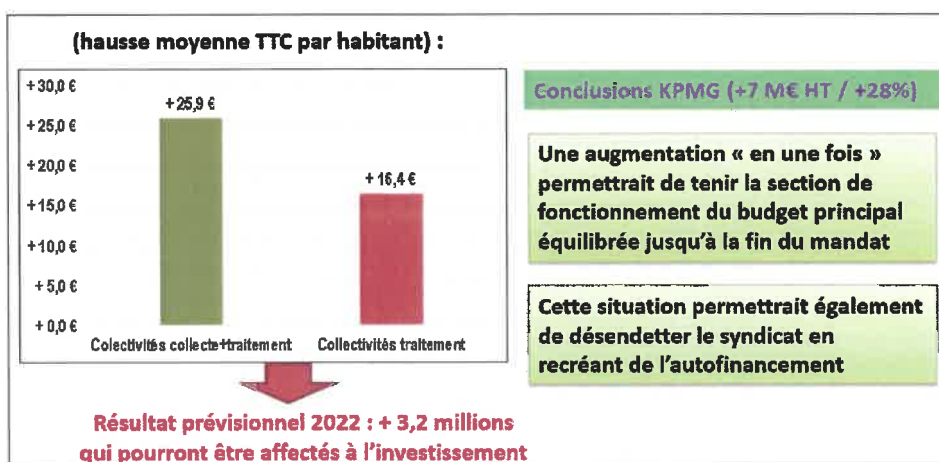
M. le Président laisse la parole à M. GESSE qui propose les tarifs applicables au titre des appels à participations pour l'exercice 2022.

↳ Budget principal

❖ Conclusions de l'étude KPMG (réalisée à la demande des Présidents d'EPCI)

M. le Président rappelle que cette étude, demandée par les Présidents d'EPCI, a confirmé la situation financière critique de Calitom.

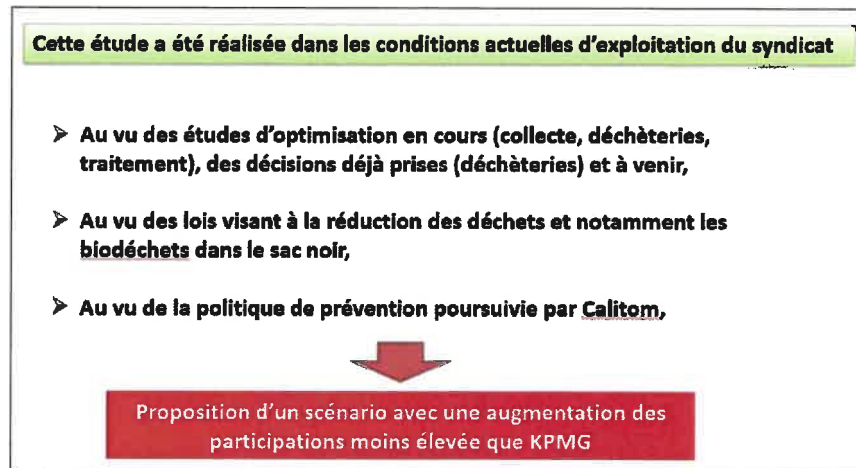
L'approche du cabinet est de travailler sur les différentes hypothèses d'évolution des recettes et des charges afin de préconiser des solutions permettant d'équilibrer le budget d'ici la fin du mandat dans les conditions d'organisations actuelles du syndicat (phase 1).



Leurs propositions sont faites à l'instant T à tonnage constant, donc sans prendre en compte toutes les évolutions et optimisation à venir.

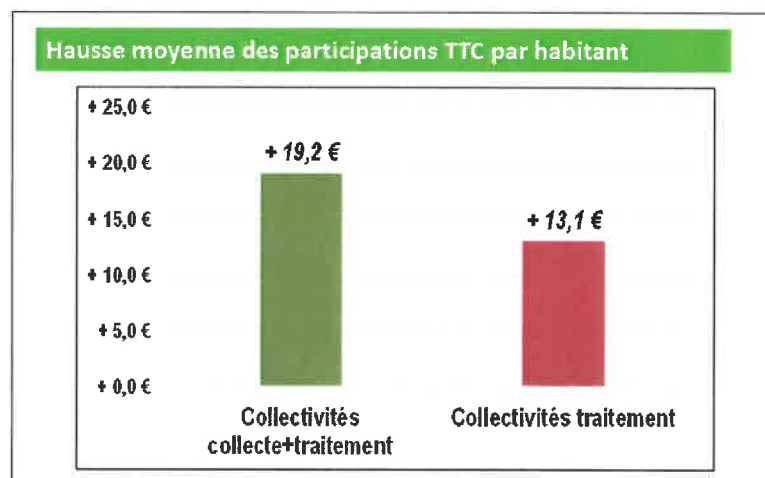
❖ **Pourquoi Calitom ne retient pas les conclusions de l'étude KPMG ?**

Au vu des propositions faites par KPMG, les élus ont demandé aux services de travailler sur différentes solutions.



❖ **Proposition validée par le Bureau Syndical**

Une évolution globale de 5,37 M€ HT pour dégager un excédent de fonctionnement d'1,57 M€ de façon à autofinancer une partie des investissements.



M. le Président explique qu'avec l'évolution des bases fiscales, de + 3,5% cette année, les EPCI de Charente récupèrent l'équivalent de 4 €/habitant avant même de commencer à toucher aux taux de TEOM. Toutefois, en augmentant seulement de 19,20 €/habitant (et non de 25,9 €/habitant comme préconisé par KPMG) et de 13,1 €/habitant (et non de 16,4 €/habitant), le delta perdu cette année l'est pour toute la durée du mandat. Cela signifie par conséquent que de gros efforts devront être réalisés pour tenir cette trajectoire.

❖ **Proposition des tarifs 2022 HT**

- Tarifs administration générale : + 1,8 €/habitant ;
- Tarifs prévention : + 0,4 €/habitant ;
- Tarifs de la collecte : + 6,7 €/habitant.

➞ **Tarifs traitement :**

- Traitement des filières de déchèteries : + 2,3 €/habitant ;
- Coût du passé : - 0,6 €/habitant ;
- Traitement OMr : + 44 €/tonne ;

- Traitement collecte sélective : inchangé à -142 €/tonne ;
- Création d'un nouveau tarif « traitement des biodéchets » : 50 €/tonne.

❖ **Prévision des participations 2022 par collectivité**

Liste des adhérents	Population 2021	Population 2022		Total Participation 2021 TTC (TVA 10% et 6,6%)	Total Participation 2022 TTC (TVA 10% et 5,6%)	Evolution 2022/2021	Part./hab. TTC 2022	Evolution Part./hab. TTC 2022/2021
CDC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	21 778	21 757	-0,10%	2 367K€	2 789K€	17,79%	128,2 €	+19,35 €
CDC Cœur de Charente	21 979	21 980	0,00%	2 366K€	2 764K€	17,32%	125,7 €	+18,56 €
CDC Charente Limousine	35 378	35 346	-0,09%	3 809K€	4 444K€	16,65%	125,7 €	+17,95 €
CDC Val de Charente	13 841	13 776	-0,47%	1 609K€	1 879K€	16,73%	136,4 €	+18,55 €
CDC Lavalette Tude et Dronne	17 807	17 721	-0,48%	1 941K€	2 269K€	16,91%	128,1 €	+18,52 €
CDC 4 B	19 917	19 921	0,02%	2 299K€	2 702K€	17,49%	135,6 €	+20,18 €
CDA GrandCognac	89 283	89 262	-0,03%	8 451K€	9 814K€	16,12%	141,7 €	+18,67 €
CDC du Rouillacais	10 019	9 985	-0,34%	383K€	500K€	30,66%	50,1 €	+11,75 €
CDA GrandAngoulême	141 776	142 267	0,36%	4 085K€	5 959K€	45,88%	41,9 €	+13,17 €
Population traitement	351 778	352 015	0,07%	27 301K€	33 118K€	21,30%		
Population cofede	199 983	199 763		25 121K€	30 490K€	HT		
Evolution des participations HT					5 369K€	16,25 € HT /hab.		
Evolution des participations TTC					5 816K€	16,52 € TTC /hab.		

Mme VIAN a bien entendu les résultats de KPMG, les solutions proposées, les propos du Président sur la crise européenne et l'inquiétude au niveau de la Covid mais elle pense que ce n'est pas la bonne période pour voter une augmentation comme celle-là. Tous les citoyens sont effectivement très touchés psychologiquement et financièrement. Tout le monde subit les hausses de prix, notamment celle sur les carburants, elle trouve donc que ce n'est pas forcément judicieux d'augmenter, en ce moment, d'une telle somme.

M. le Président demande à Mme VIAN de compléter ses propos par le montant qu'elle jugerait opportun.

Mme VIAN répond qu'elle est d'accord pour augmenter mais pas dans ces proportions. Elle pense qu'une augmentation de 5 €/habitant serait entendable. 19 € aujourd'hui lui semble trop important.

M. le Président répond que 5 €/habitant sur la collecte et le traitement, impliquerait de voter un budget en déficit de fonctionnement d'environ 2,5 M€.

Mme VIAN répond qu'ils sont dans une situation de crise et que le syndicat a encore un peu de réserve.

M. le Président répond que le syndicat n'a en réalité plus beaucoup de réserve et que la petite réserve dont il dispose encore doit être consommée pour financer des investissements et non pour équilibrer un déficit de fonctionnement. Le syndicat doit également, comme toute structure, recréer une capacité d'autofinancement. Cela implique qu'il faut également dégager une épargne nette positive ce qui n'est plus le cas depuis 4 ans.

M. DESVERGNE répond à Mme VIAN qu'elle n'a pas dû bien entendre ce qui a été expliqué auparavant. En effet, si l'augmentation n'est pas au minimum de cette importance, le syndicat ira droit dans le mur et très vite. 5 €/habitant n'est vraiment pas entendable.

Lors des discussions en Bureau Syndical, une partie des élus aurait même souhaité une augmentation plus importante que 19,20 €/habitant. L'autre partie, dont le Président, a dit qu'il fallait prendre en considération l'acceptabilité de cette augmentation et les difficultés financières de la population. Avec une augmentation de 19,20 €/habitant il faudra encore se « serrer la ceinture » et trouver des solutions innovantes pour arriver à réduire le déficit. En dessous de ce montant, ce n'est vraiment pas entendable pour lui.

Concernant l'étude, M. LACOMBE constate que KPMG a envisagé une hausse des participations mais ont-ils envisagé une réorganisation structurelle et proposé des pistes d'économie.

M. le Président précise que cela fait un an, que les membres du Bureau expliquent la situation financière de Calitom. Il comprend néanmoins les remarques qui sont faites ce soir. En revanche, il ne comprend pas que l'on puisse penser qu'il y ait des défauts structurels à Calitom. Le rapport de la CRC n'a d'ailleurs noté aucun défaut structurel et n'a émis aucune remarque sur l'organisation ou sur le personnel.

Cela ne fait bien sûr plaisir à aucun délégué de voter une augmentation. Malheureusement, elle est obligatoire. Il faut, néanmoins, la relativiser. Elle représente 1,60 €/habitant/mois pour un service de proximité.

Il fait remarquer que Calitom est également fortement touché par l'augmentation des prix du carburant et de l'énergie.

Le cabinet KPMG, est un cabinet d'ingénierie et d'études financières.

Ce n'est pas à lui de regarder la pertinence de tel ou tel mode de collecte par exemple.

M. LACOMBE répond qu'il n'a pas parlé de défaut structurel. Sa question était « est-ce qu'il a été regardé par KPMG où pouvaient être réalisées des économies d'échelle ? ».

M. le Président répond que depuis l'année dernière des économies ont été faites. En section de fonctionnement, elles s'élèvent à 840 K€ en administration générale.

M. GESSE précise que 100 000 € d'économie ont été réalisées sur le CIA des agents.

M. LACOMBE reconnaît le travail qui a été fait.

M. le Président signale que depuis des semaines, ils ont prouvé qu'ils ont regardé, qu'ils se sont interrogés, qu'ils se sont réorganisés, qu'ils ont fait des économies ...

Il rappelle que l'année dernière l'augmentation a été très faible au regard de celle de la TGAP. Cette augmentation a, d'ailleurs, pu être absorbée en intégralité par celle des bases fiscales.

M. PERONNET fait remarquer que le Bureau Syndical de Calitom a toute légitimité. Il avait proposé une augmentation de 5 €/habitant en 2021. Il a été accordé, seulement, la somme de 2 €/habitant. Si Calitom est aujourd'hui dans cette situation, c'est essentiellement dû à l'augmentation de la TGAP, au coût de traitement mais également parce que personne n'a fait ce qu'il fallait ces deux dernières années pour corriger une trajectoire connue. Il reconnaît qu'il est difficile de proposer une hausse de cette ampleur cette année et que l'on paye aujourd'hui le retard accumulé depuis plusieurs années.

M. FILIPPI apporte un complément de réponse à M. LACOMBE.

L'étude KPMG prend en compte les conditions d'organisation actuelles du syndicat et propose une augmentation afin que le syndicat puisse continuer à fonctionner jusqu'en 2026 tout en gardant ces mêmes conditions d'organisation. KPMG prend également en compte diverses hypothèses d'évolution de coûts. Le résultat est donc purement mathématique même s'il faut quand même être très prudent car depuis cette étude certains paramètres sont devenus bien plus critiques comme les hypothèses qui avaient été prises en termes d'évolution de coûts (le gazole, l'énergie, la hausse probable du point d'indice, ...).

Il rappelle que pour engager des économies structurelles, des études sont en cours afin de restructurer le modèle du syndicat sur un certain nombre de ses compétences :

- La collecte (optimisation, mise en place de la redevance incitative ?, ...);
- Les déchèteries : une décision a été prise par le comité, il s'agit maintenant de caler dans le temps les investissements nécessaires à ce changement de modèle en fonction de la capacité du syndicat et de ses priorités ;
- La sortie de l'enfouissement et le développement de la valorisation énergétique, là aussi une décision importante a été prise par le comité le mois dernier.

Une fois que toutes les études techniques seront terminées, qu'elles auront été présentées, évaluées et validées par les élus du syndicat, les données financières seront ensuite communiquées à KPMG afin qu'ils puissent réaliser la phase 2 de leur étude, c'est-à-dire conseiller les élus qui devront fixer les priorités en fonction des capacités à investir du syndicat et des économies qu'entraîneront certaines décisions. Une planification financière sera ensuite clairement établie pour arriver au but.

Mme BELLE, en tant que Présidente du Comité -20%, constate que 4 €/habitant supplémentaires sont pour la collecte. L'un des outils qui aident le Comité -20% à atteindre les objectifs est la baisse de fréquence de collecte des ordures ménagères. Or, elle constate que le coût d'une fréquence C0,5 augmente de 20,30% alors que le coût de la collecte en C2 ne prend que 10% d'augmentation. Plus les fréquences baissent, plus l'augmentation est importante. Elle pense donc que c'est un mauvais signal envoyé aux habitants.

M. FILIPPI répond que les calculs sont faits sur la réalité des coûts. Le choix politique pourrait être de baisser artificiellement certains coûts et d'en augmenter d'autres à l'instar de ce qui a été fait pour la redevance spéciale où le tarif des ordures ménagères est artificiellement augmenté par rapport à la réalité pour que celui de la collecte sélective ne soit pas facturé en vue d'inciter les redevables au tri.

Ce travail pourrait être mené en Comité -20% et des propositions pourraient être faites afin d'inciter les communes et les EPCI à opter pour une fréquence plus faible. Le risque est, néanmoins, de proposer aux EPCI de changer de fréquence en mettant en avant des tarifs plus faibles artificiellement équilibrés par les tarifs de ceux qui ont des fréquences plus fortes. Lorsque ces derniers changeront de fréquence, le service ne sera alors plus équilibré et il faudra ré-augmenter les tarifs des fréquences faibles... S'écarter du coût de revient est toujours un risque.

Il précise enfin que les tarifs de Calitom sont en dessous de ceux que pratiquent certains prestataires de collecte.

M. le Président précise en outre qu'à l'inverse d'un redevable de redevance spéciale, les habitants n'ont pas une connaissance directe de ces éléments financiers.

Les habitants ont une sensation de perte de service, alors que pour le syndicat ce sont des optimisations qui servent à limiter une hausse. Il reste néanmoins difficile d'expliquer aux habitants que c'est une hausse moindre.

M. MARTIN se demande si la solution n'est pas d'aller directement à l'équilibre, quel qu'en soit le coût pour l'usager et le coût politique pour les communes, afin de sortir de cette situation.

M. le Président répond que toutes ces questions se sont posées, tous les scénarios ont été étudiés mais il espère que les études et les optimisations engendreront des économies. Cela ne veut pas dire que l'augmentation proposée de 19 €/habitant sera suffisante. Néanmoins, ils sont en droit de croire à leur action politique, aux décisions qu'ils vont prendre et à leurs répercussions.

M. MARTIN fait remarquer que le projet de valorisation énergétique impliquera des investissements lourds.

M. le Président répond que la remarque est pertinente. Actuellement, ils ne savent pas quelle valorisation énergétique ils choisiront (cette décision devrait être prise a priori entre juin et octobre 2022). L'outil, quel qu'il soit, ne sera de toute manière pas construit d'ici la fin du mandat. Pour construire cet équipement, Calitom travaillera avec des partenaires notamment des collectivités voisines qui rencontrent les mêmes problématiques. Il est également possible que cet outil ne soit pas porté directement par Calitom mais par une structure de coopération. Dans ce cas, l'investissement serait porté par cette structure.

M. BONNET rappelle qu'il faut faire confiance au Bureau Syndical constitué d'élus qui y sont très investis. Il veut bien tout entendre mais estime que cela commence à devenir fort désagréable que d'entendre dire que le budget est mal géré et qu'il faut faire des économies. Il souligne le surcroît de travail que toutes ces études imposent aux services de Calitom avec des effectifs tendus.

Par ailleurs, le budget a parfois été en trompe-l'œil à cause des excédents cumulés des années antérieures. Ils sont donc en train d'inverser la situation pour revenir à des ratios de gestion normaux qui permettront de maintenir, sereinement, un service public de qualité.

Pour finir, il rappelle que nous sommes dans une crise environnementale au niveau de l'humanité. Début août, toutes les ressources que la planète peut produire en un an ont déjà été consommées. L'humanité vit par conséquent au-dessus de ses moyens et laisser croire que générer des déchets est sans impact financier, au-delà d'avoir un impact environnemental, est un leurre.

Pour sa part, il voulait initialement suivre la solution de KPMG car il estime que c'est la bonne trajectoire même s'il est solidaire de la décision prise en Bureau. C'est la seule solution pour éviter de dégrader davantage les ratios et de finir en cessation de paiement.

Mme GROSMAN-RIGAUD indique que l'audit comptable et financier de KPMG donne une sécurité pluriannuelle mais demande des précisions sur l'évaluation des 26 €/habitant. Elle estime également que les actions du Comité -20% devraient être évaluées de façon plus précises. Tout ce qui est fait par Calitom a un degré de technicité important qui n'est pas au niveau de l'élu moyen ni du citoyen moyen. De fait, elle fait confiance. Elle croit donc qu'il convient véritablement de faire de la diminution des déchets un réflexe quotidien de tout un chacun et d'arrêter de dire que ce n'est pas notre problème.

Elle votera pour l'augmentation proposée car elle estime qu'il faut arrêter de tergiverser.

M. le Président indique que derrière une étude réalisée par un bureau d'étude, il y a une approche et une analyse politique avec un autre raisonnement. Le raisonnement est de croire à la réduction des déchets par le biais du Comité -20%, de l'interdiction des biodéchets dans les sacs noirs, des études d'optimisation... Notre action, telle qu'elle est menée, amènera aussi à des économies. C'est notre ambition.

Il n'est pas toujours évident d'évaluer les politiques du Comité -20%. Les effets de la prévention se mesurent souvent dans le temps et sur plusieurs années. La prévention a également un coût et parfois cela coûte plus cher que de traiter des déchets. Cela reste, néanmoins, primordial. La responsabilité de réduire les déchets est dans les mains de tout le monde : état, entreprises de distribution, collectivités, associations, consommateur-citoyen. Il faut absolument que nous soyons dans la pédagogie, dans l'apprentissage des bonnes pratiques et des bonnes consommations. Il y a une économie circulaire à trouver basée d'abord sur la prévention. C'est pour cette raison par exemple que les nouvelles déchèteries auront des zones d'échange entre usagers.

Il pense que la société s'est longtemps contentée d'être dans un système d'ultra-consommation qui arrageait tout le monde et que maintenant ils sont obligés de réagir. Les producteurs doivent également être tenus davantage responsables des produits qu'ils mettent sur le marché même si le consommateur a tout son rôle.

M. PERONNET estime que la proposition des tarifs faite ce soir semble équilibrée même si ce n'est pas celle qu'il soutenait initialement. Il constate que ce sont les tarifs traitement qui vont permettre de restaurer légèrement la capacité d'autofinancement de Calitom. Du fait que tous les territoires soient adhérents à la compétence traitement, ils contribuent tous à la restauration des finances de Calitom. Pour preuve, le tableau des participations montre que pour les 7 EPCI adhérents à la collecte et au traitement la hausse est de + 16 voire + 17% et que pour les 2 EPCI qui n'ont pas délégué leur compétence collecte, la hausse est de + 30% pour le Rouillacais et + 45% pour GrandAngoulême. Le choix aurait également pu être porté sur les tarifs collecte. Il se félicite ce soir de la décision prise !

M. le Président rajoute que, pour faire rapide, les déficits par compétence sont de 2 M€ sur la collecte et de 1 M€ sur le traitement, alors que l'augmentation n'est effectivement pas de 2/3 - 1/3.

Tant que le département n'aura pas de nouvelle unité de traitement, les coûts de traitement seront élevés et ce sont eux qui vont croître de manière importante dans les prochaines années d'autant plus que les capacités de stockage en Nouvelle Aquitaine, qui sont déjà à flux tendu, doivent baisser. La connaissance de cette trajectoire et la solidarité départementale doivent nous orienter ce soir.

M. VIGNAUD Marcel, nouvellement élu, dit qu'on lui a vendu « une pomme bien lisse, bien belle mais plus ou moins véreuse ». Aujourd'hui, le fait est qu'il faut augmenter. 19,20 € par an, cela représente 1 café/mois, 1 paquet de cigarettes/an, moins de 15 km/an en voiture. Il pense que le syndicat travaille beaucoup pour essayer de réduire le déficit. « *Bravo et continuez !* »

M. BONNET estime que la situation est bien résumée et qu'il faut aller vers un monde plus sobre.

Il a senti dans les propos de Mme GROSMAN-RIGAUD que le poids de la prévention est sur les épaules de Calitom. En tant que 1^{er} Président du Comité -20%, il rappelle qu'un programme de prévention obligatoire a été mis en place (PLPDMA). La feuille de route est là, il faut de suivre les actions de ce plan travaillé de façon collective. Ce PLPDMA était leur devoir par obligation mais également par motivation. Cependant, ce n'est pas à Calitom de mettre en place toutes les actions. Le syndicat facilite, accompagne et met des moyens mais c'est l'affaire de tous.

M. BASTIER est arrivé à Calitom avec des idées préconçues. Il a été élu au Bureau Syndical et ils se sont tous mis au travail. Le personnel de Calitom a travaillé énormément depuis le début de ce mandat.

Les Présidents d'EPCI, dont il fait partie, ont demandé cet audit financier. KPMG a analysé. Les chiffres ont été ensuite analysés par les Présidents d'EPCI. Certes, il y a des évolutions qui seront plus négatives que prévu suite à ce qui se passe en Ukraine et l'augmentation des coûts (carburant, matières premières, ...) mais grâce à cet audit, ils savent où ils vont.

Tous les EPCI se doivent de respecter ce travail réalisé par Calitom. Le Bureau Syndical a débattu longuement sur la hausse des participations. Il ne comprendrait pas que cette étude puisse être remise en cause.

La phase 2 de cette étude sera ensuite importante pour le devenir de Calitom et pour ce qu'ils vont laisser à leurs enfants et petits-enfants. Quoi qu'il en soit, il estime que Sainte-Sévère est une décharge et que nos déchets doivent trouver d'autres solutions de valorisation que l'enfouissement. « *Le travail qui est fait aujourd'hui doit servir à régler les problèmes de demain !* ».

Mme BELLE fait référence aux statuts de Calitom, article 7.2 « *seuls les délégués des collectivités ayant transféré la compétence « collecte » au syndicat mixte votent les délibérations sur les affaires intéressant la seule compétence « collecte » et notamment le budget annexe ou analytique collecte. Dans le cas où les collectivités membres ne transfèrent la compétence « collecte » que pour une partie de leur territoire, le nombre de délégués prenant part au vote est calculé au prorata de la population concernée par le service sur leur territoire* ». A la lecture de cet article, elle demande au Président comment il souhaite procéder pour le vote des participations et des budgets.

M. le Président est étonné de cette question. Le budget de l'an dernier a été voté par tous les délégués, aucune remarque n'a été formulée. Toutes les décisions, mêmes celles de la collecte, ont toujours été votées par l'ensemble des délégués soit à l'unanimité soit à une majorité très forte. Il n'y a jamais eu de discordance sur des sujets de collecte. Le budget annexe collecte n'ayant jamais été créé, il faut se reporter au budget principal. Dans le budget principal, il y a bien une comptabilité analytique du traitement et de la collecte. Aucun problème n'a été découvert au contrôle de légalité. Les services de la Préfecture ont notamment validés tous les budgets depuis 2017. Par ailleurs, lors du récent contrôle de la CRC, aucune remarque n'a été faite concernant ce sujet.

M. VIGNAUD Christian ne comprend pas bien la question de Mme BELLE. Il ne voit pas où Mme BELLE veut en venir sur les participations.

Mme BELLE explique que la participation collecte pourrait être votée à part et le traitement par tous les délégués.

M. VIGNAUD Christian répond que cela ne s'est jamais fait.

Mme BELLE répond que dans ce cas, il faut supprimer l'article 7.2 des statuts de Calitom ou il faut demander la création d'un budget annexe collecte.

M. le Président précise que l'article 7.2 veut dire que les points collecte pourraient n'être votés que par les territoires qui ont délégué cette compétence. Par ailleurs, le budget est insécable tel qu'il est réalisé. Rien n'est évoqué dans les statuts pour les appels à participation. Il rappelle que les appels à participation influent grandement sur le budget. A force de prendre quelques remarques dans la presse, M. le Président de GrandAngoulême a d'ailleurs envoyé un message aux délégués de Calitom issus de Grand Angoulême en leur indiquant que si leur voix risquait de semer le trouble, il était préférable de voir avec le Bureau s'ils devaient s'abstenir sur des sujets qui intéresseraient essentiellement la compétence collecte.

M. GOURSAUD fait remarquer que si les décisions, depuis des années, n'ont pas relevé de remarques par le contrôle de légalité n'est pas une sécurité. Par ailleurs, il faut se méfier des habitudes.

M. le Président estime que la CRC aurait certainement relevé ce point. Toutes les délibérations sont tout de même visées par les services de l'Etat.

M. VIGNAUD Christian précise en outre que s'ils allaient dans le sens de Mme BELLE, les augmentations de cette année seraient très défavorables aux collectivités qui ont adhéré à Calitom pour la compétence collecte.

Mme BELLE répond qu'il existe bien une comptabilité analytique par compétence dans le budget principal. Elle rappelle qu'elle ne défend pas les intérêts de Grand Cognac mais bien ceux de l'ensemble du département.

M. le Président répond que la rédaction de cet article pourrait certainement être revue dans la mesure où il n'est effectivement pas très clair.

Selon les propos qu'il a tenu auparavant, M. PERONNET pensait que le débat allait pouvoir se faire dans un climat serein. Il estime que Mme BELLE est en service commandé par M. SOURISSEAU.

**M. le Président propose de voter les appels à participation à bulletin secret.
A l'unanimité, les membres du Comité Syndical approuvent cette proposition.**

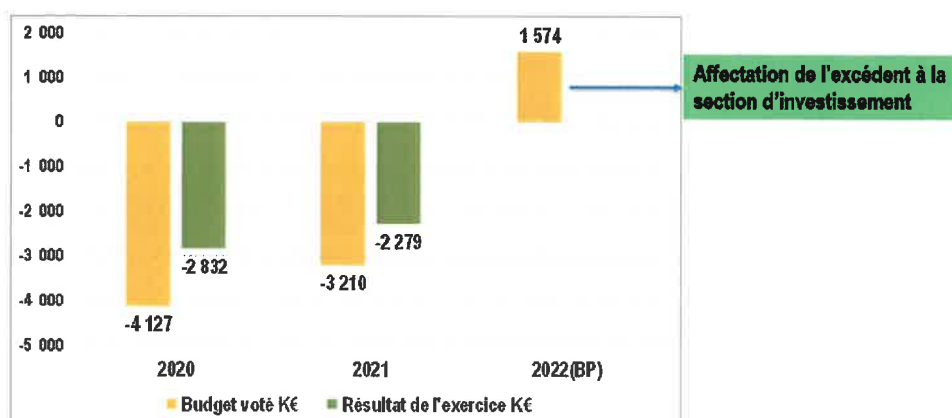
Mme CAILLÉ et M. DESVERGNE vérifient la bonne tenue du vote et procèdent au dépouillement des bulletins.

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à la majorité, approuvent les tarifs des participations des collectivités adhérentes pour 2022 tels que présentés.
(pour : 50, contre : 18, abstention : 13)

8/ Budgets primitifs 2022 : budget principal, budget annexe centre de tri Atrion, budget annexe Recyclerie

M. le Président laisse la parole à M. GESSE qui présente les 3 budgets primitifs 2022 de Calitom.

↳ Budget principal (hors taxe)



❖ **Equilibre section de fonctionnement**

	Dépenses		Recettes	Capacité de financement
BP 2022	47 650 K€	BP 2022	49 224 K€	+1 574 K€
Virement SI	3 367 K€			
Contrepartie	5 000 K€	Reprise résultat	6 793 K€	+1 793 K€
Total Budget	56 017 K€	Total Budget	56 017 K€	3 367 K€

Après analyse, le fonds de roulement du syndicat ne doit pas descendre en dessous de 5 M€ représentant un mois de dépenses,
Le Bureau syndical propose de sanctuariser ce montant et de reporter systématiquement l'excédent de fonctionnement au-delà des 5 M€ sur la section d'investissement afin de limiter le recours à l'emprunt.

M. le Président précise que Calitom a souvent été critiqué parce que l'excédent de fonctionnement se cumulait d'année en année alors que dans le même temps le financement des investissements se faisait par l'emprunt. Après étude, le plus raisonnable est de ne pas descendre en-dessous de 5 M€ d'excédent cumulé. Pour mémoire, aujourd'hui l'excédent cumulé s'élève à 6 793 K€. Le Bureau Syndical, à l'unanimité, propose donc de le descendre à 5 M€ ce qui ne représente qu'un mois de fonctionnement du syndicat. La différence, soit 1 793 K€, devra être investie et non pas réinjectée dans le budget de fonctionnement afin de contracter le moins d'emprunt possible et de réduire la dette.

❖ **Dépenses de fonctionnement**

Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Charges de fonctionnement	46 132 K€	45 868 K€	47 650 K€	+1 518 K€ (+3,3%)

⇒ Volonté de limiter la hausse des crédits budgétaires 2022 aux seules hausses contraintes (+ 2 584 K€) :

- TGAP (+ 960 K€) ;
- Traitement des OMr (840 K€) et collecte sélective (334 K€) ;
- Subventions dans le cadre de la politique de prévention (224 K€) ;
- Electricité (114 K€) ;
- Marchés de traitement filières déchèteries (112 K€).

⇒ Hausse limitée à 1 505 K€ grâce à l'arrêt d'exploitation du PTMB (- 1 079 K€).

Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Charges générales (chap.011)	25 942 K€	25 845 K€	27 116 K€	+1 174 K€ (+4,5%)

Hausse des charges de 1 174 K€ / Budget 2021

⇒ Prestations de service : + 402 K€, dont

- charges de collecte : - 171 K€ (arrêt du contrat et reprise en régie de la déchèterie de Cognac : charge transférée au chapitre 012) ;
- charges traitement : + 572 K€.

⇒ Hausse de la TGAP à Ste Sévère : + 560 K€ ;

⇒ Hausse des charges d'électricité (avant crise) : + 114 K€ ;

⇒ Autres charges chapitre 011 : + 98 K€.

M. FILIPPI précise que les charges de collecte sont liées à l'arrêt du contrat de prestation de service de Véolia pour l'exploitation de la déchèterie de Cognac. Cette disposition était prévue de longue date. Les agents mis à disposition de Véolia sont réintégrés dans les effectifs de Calitom. La diminution des crédits sur le 011 se retrouve donc en augmentation sur le 012 afin de rémunérer ces agents.

Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Charges personnel (chap.012)	12 502 K€	12 502 K€	12 755 K€	+252 K€ (+2%)

Crédits 2022 en progression de 2% avec l'intégration de 4 agents (déchèterie de Cognac)
Progression limitée à +0,7% à périmètre constant

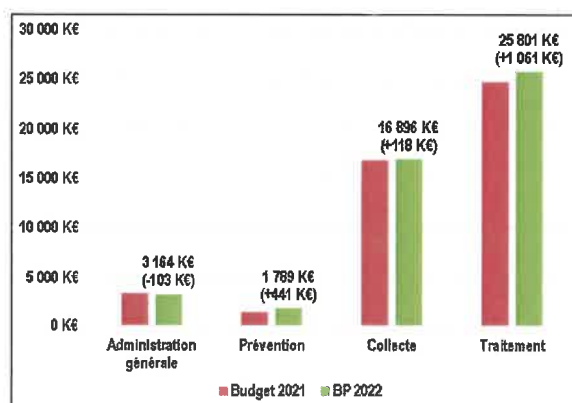
M. BONNET demande si ces dépenses tiennent compte de la revalorisation des catégories C.

M. FILIPPI répond positivement. En revanche, la potentialité de la revalorisation du point d'indice n'est pas intégrée au budget.

Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Dotation amortissements (chap.042)	5 751 K€	5 779 K€	5 666 K€	-85 K€
Autres charges courantes (chap. 65)	797 K€	617 K€	1 038 K€	+241 K€
Charges financières	1 140 K€	1 118 K€	1 060 K€	-80 K€

⇒ Chapitre 65 : les subventions budgétées s'élèvent à 437 K€ (213 K€ en 2021) notamment pour les nouvelles subventions pour les ressources végétales.

Par services



❖ Recettes de fonctionnement

Recettes	BP 2021	CA 2021	BP 2022	BP 2022/BP 2021
Recettes propres	17 801 K€	18 468 K€	18 734 K€	+933 K€

➤ Principales recettes propres :

- Subventions Citéo : 6 671 K€ (+ 116 K€) ;
- Autres Eco-organismes : 614 K€ (- 16 K€) ;
- Ventes matériaux : 3 415 K€ (- 84 K€) ;
- Apports CET Ste Sévère : 2 635 K€ (+ 128 K€) ;
- Redevance spéciale : 1 030 K€ (+ 590 K€) ;
- Remboursements frais de personnel : 376 K€ (+ 26 K€) ;
- Refacturation budgets annexes : 3 033 K€ (+ 109 K€).

❖ Dépenses d'investissement

Dépenses	BP 2022	RAR 2021	Budget 2022
Dépenses d'équipement	6 333 K€	1 037 K€	7 370 K€
Remboursement capital de la dette	4 777 K€		4 777 K€
Opérations d'ordre et autres	310 K€		310 K€
Solde reporté	705 K€		705 K€
TOTAL BUDGET	12 125 K€	1 037 K€	13 162 K€

Dépenses	BP 2022	RAR 2021	Budget 2022
Dépenses d'équipement	6 333 K€	1 037 K€	7 370 K€

Principaux investissements 2022

Opérations	BP 2022
Colonnes enterrées et subventions génie civil	1 433K€
Réhabilitation déchèteries	1 283K€
Travaux casiers Valoparc Ste Sévère	1 201K€
Renouvellement de 3 bennes	520K€
Bacs de collecte et colonnes à verre	486K€
Achat matériels de compostage	401K€
Infrastructures Siège	171K€
Etudes traitement OMR	135K€
Travaux pôles collecte	127K€
Travaux quais de transfert	125K€
Autres (GondPontouvre, VL, Informatique, matériels)	452K€
Total	6 333K€

❖ Recettes d'investissement

Recettes	2022
Nouveaux emprunts	2 286 K€
Virement section de fonctionnement	3 367 K€
Affectation du résultat 2021	1 742 K€
Opérations d'ordre (amortissements)	5 766 K€
TOTAL BUDGET	13 162 K€

Remboursement de la dette en 2022 de 4 777 K€, soit une baisse prévisionnelle de l'encours de la dette de 2 491 K€

↳ Budget Atrion

❖ Dépenses de fonctionnement (7 182 K€)

Dépenses	2021	2022	
Charges générales	1 840 K€	2 242 K€	+402 K€
Charges de personnel	3 258 K€	3 258 K€	0 K€
Amortissements	1 653 K€	1 506 K€	-147 K€
Charges financières	165 K€	155 K€	-10 K€
Autres charges	20 K€	20 K€	0 K€
TOTAL BUDGET	6 936 K€	7 182 K€	+245 K€

- Coût du traitement des refus de tri (+295 K€)
- Electricité (+91 K€)

❖ Recettes de fonctionnement (7 182 K€)

Recettes	2021	2022	
Collectivités Charente Maritime	2 353 K€	2 295 K€	-58 K€
Calitom (budget principal)	4 257 K€	4 591 K€	+334 K€
Autres recettes	326 K€	296 K€	-31 K€
TOTAL BUDGET	6 936 K€	7 182 K€	+245 K€

- Coût du tri (174 €/tonne) pour 39 620 tonnes
- Coût du tri pour Calitom : 170,5 € / tonne pour 26 920 tonnes

❖ Section d'investissement

Dépenses	BP 2022	RAR 2021	Budget 2022
Dépenses d'équipement	976 K€	141 K€	1 143 K€
Rembt capital de la dette	930 K€		930 K€
Opérations d'ordre	255 K€		255 K€
Equilibre section (Chap 23)	508 K€		508 K€
TOTAL BUDGET	2 669 K€		2 836 K€

Recettes	BP 2022	RAR 2021	Budget 2022
Op. d'ordre (amortissements)	1 546 K€		1 546 K€
Solde 2021 reporté			1 290 K€
TOTAL BUDGET	1 546 K€		2 836 K€

Amélioration process :
390 K€
Chargeuse : 250 K€
Machines : 290 K€

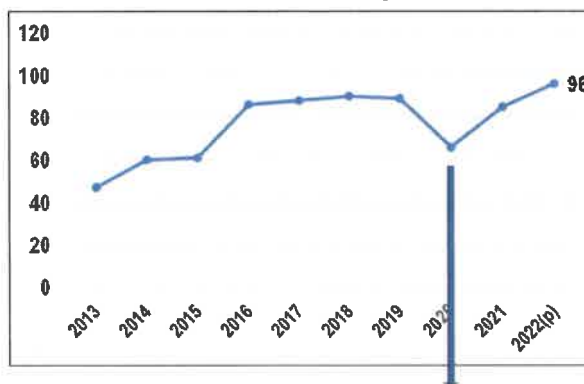
Baisse de la dette
de 0,9M€

↳ Budget Recyclerie

❖ Section de fonctionnement

Le budget 2022 s'élève à 113 K€ dont 85 K€ de charges de personnel.

Evolution des ventes de la recyclerie



Fermeture Recyclerie pendant crise sanitaire

Au vu des documents présentés, Mme BELLE trouve des écarts sur certaines lignes du budget (par exemple les comptes 6257, 615221). Elle souhaite donc des précisions.

M. le Président précise à Mme BELLE que dans la mesure où les délégués reçoivent les rapports 8 jours avant le comité et surtout en tant que Vice Présidente du syndicat, il eut été préférable qu'elle fasse remonter sa question aux services avant le comité.

M. GAUTRAUD répond que seules les lignes principales à l'intérieur des chapitres budgétaires sont mises dans les tableaux excel en annexe. Pour les retrouver en détail, il faut se référer aux maquettes budgétaires.

M. le Président propose de voter les budgets à bulletin secret.

Les membres du Comité Syndical préfèrent voter à main levée.

Au vu de la possibilité que des délégués aient jusqu'à deux procurations, M. le Président décide que le vote se fera à bulletin secret.

Mme CAILLÉ et M. DESVERGNE vérifient la bonne tenue du vote et procèdent au dépouillement des bulletins.

Après en avoir débattu les membres du comité syndical à la majorité approuvent les budgets primitifs principal, annexe « centre de tri » et annexe « recyclerie »
(pour : 60, contre : 15, abstention : 5)

Au vu des résultats, M. le Président remercie l'assemblée pour leur confiance. Il est de leur responsabilité de remettre les finances du syndicat en bon ordre.

9/ Modifications des autorisations de programme/crédits de paiement

M. le Président laisse la parole à M. GESSE qui annonce les modifications des autorisations de programme et les crédits de paiement.

↳ Budget principal

⇒ Création de 2 nouvelles autorisations de programme :

- Travaux des déchèteries (14 185 K€);
- Etudes traitement des OMr (935 K€).

M. le Président précise qu'ils sont obligés d'ouvrir une autorisation de programme pour les travaux des déchèteries. Néanmoins, le planning reste à définir.

Programmes	AP	CP 2022	CP > 2022
Valoparc Ste Sévère	37 967 K€ (+2 786 K€)	1 315 K€	2 825 K€
Pôle Valorisation Mornac	4 492 K€ (+88 K€)	145 K€	0 K€
Déchèterie de Cognac	1 969 K€ (-561 K€)	556 K€	900 K€
Déchèterie Barbezieux	1 093 K€ (0 K€)	130 K€	0 K€
Colonnes enterrées	1 940 K€ (+1 240 K€)	1 320 K€	620 K€
Travaux déchèteries (nouveau)	14 185 K€	700 K€	13 485 K€
Etudes traitement OMR (nouveau)	935 K€	135 K€	800 K€

↳ Budget annexe Atrion

Programme	AP	CP 2022	CP > 2022
Centre de tri ATRION	33 311 K€ (+2 143 K€)	1 143 K€	11 204 K€

↓
Restructuration process 2025/2026

M. le Président précise qu'en raison de nouveaux textes réglementaires, il a été décidé de reporter la restructuration du centre de tri à l'année 2025.

Après en avoir débattu les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent les modifications des AP/CP du budget principal et du budget annexe Atrion telles que présentées ci-dessus.
(pour : 73, contre : 0, abstention : 0)

10/ Décisions sur délégation

M. le Président présente les décisions prises sur délégation entre 22 janvier et le 4 mars 2022.

- 9 délibérations prises par le bureau syndical ;
- 4 décisions du Président.

Les membres du comité syndical prennent acte de ces informations.

11/ Questions diverses

Aucune question n'est abordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05

Le prochain Comité syndical se tiendra à la salle multifonctions (siège de Calitom) à 18 heures 30 le mardi 28 juin 2022.

La Secrétaire de séance,
Isabelle MOUFFLET,

